

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 16 octobre 2014

Projet de loi

portant sur la désaffectation de quatre sous-parcelles du domaine public de la Ville de Genève N^{os} dp 7344B, dp 7642B, dp 7646B et dp 7647B et la constitution de servitudes d'empiètement en sous-sol sur une partie des parcelles N^{os} dp 7344, dp 7642, dp 7646 et dp 7647

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 4 et 11 de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961;
vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 20 mai 2014, approuvée par décision du département présidentiel du 10 juillet 2014,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Désaffectation

Les sous-parcelles N^{os} dp 7344B, dp 7642B, dp 7646B et dp 7647B (qui seront incorporées à la nouvelle parcelle N° 7943), section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale de 1435 m², telles que figurant au tableau de mutation N° 28/2013, établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, sont distraites du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2 Constitution de servitudes d'empiètement

La constitution de servitudes d'empiètement en sous-sol, au profit de la nouvelle parcelle N° 7943, propriété de la Ville de Genève, sur une partie des parcelles N^{os} dp 7344, dp 7642, dp 7646 et dp 7647, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, selon le plan de servitudes établi par M. Christian Haller en date du

27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au tableau de mutation N° 28/2013, est autorisée.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, pour la partie construite hors sol, repose sur une parcelle privée de la Ville de Genève, ainsi que sur quatre parcelles du domaine public communal qui l'entourent.

A l'occasion de la rénovation du Grand Théâtre, le conseil municipal a souhaité procéder à une mise à jour de la situation foncière.

Ainsi, il a décidé de diviser les parcelles susmentionnées du domaine public, de désaffecter les portions sur lesquelles reposent des parties du bâtiment du Grand Théâtre et de les réunir à la parcelle privée comportant la majeure partie du bâtiment, de sorte que le bâtiment hors sol se trouve dans son entier sur une seule parcelle.

La désaffectation du domaine public doit être approuvée par le Grand Conseil conformément à l'article 11, alinéa 1, de la loi sur le domaine public (LDPu; L 1 05), dès lors qu'elle ne répond à aucune des exceptions de l'alinéa 2 de ce même article.

Par ailleurs, le projet de rénovation du Grand Théâtre comprend des extensions du bâtiment sous les parties des parcelles susmentionnées restant au domaine public. Ces diverses extensions souterraines permettront de mettre à disposition du Grand Théâtre les surfaces qui lui manquent, ainsi que de rendre conformes aux exigences légales les locaux de travail en rendant possible une réorganisation complète de tous les niveaux. Le conseil municipal a dès lors décidé de constituer les servitudes d'empiètement en sous-sol nécessaires sur lesdites parcelles.

La constitution de servitudes sur le domaine public nécessite l'accord du Grand Conseil, selon l'article 4, alinéa 1, de la loi sur le domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Décision du département présidentiel du 10 juillet 2014 et délibération de la Ville de Genève du 20 mai 2014*
- 2) *Tableau de mutation 28/2013, établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013 ainsi que plan de servitude annexé*
- 3) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 4) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Le Président

Fo _____
No 538/14

PRE
Case postale 3964
1211 Genève 3

D É C I S I O N

du 10 JUL. 2014

approuvant la délibération du conseil municipal de la Ville
de Genève du 20 mai 2014

vù l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DEPARTEMENT PRESIDENTIEL

D É C I D E

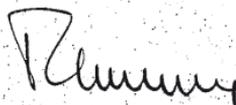
La délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 20 mai 2014, ayant pour objets :

- la désaffectation des parties des parcelles du domaine public N^{os} 7344, 7642, 7646 et 7647, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d'environ 1435 m²
- la réunion de ladite surface à la parcelle privée N° 5038A, propriété de la Ville de Genève pour former la parcelle N° 7943, section Cité, contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel (en date du 12 juillet 2013, modifié le 14 août 2013)
- la constitution de servitudes d'empiètement en sous-sol sur les parcelles N^{os} 7642, 7344, 7646 et 7647, selon le plan de servitude annexé au tableau de mutation N° 28/2013,

EST APPROUVÉE avec les remarques suivantes :

1. Une erreur de plume se trouve à l'article 1 de la délibération. Les parcelles à désaffecter portent les N^{os} dp 7344, 7642, 7646 et 7647 et non les N^{os} dp 7342, 7644, 7646 et 7647.

2. Une erreur de plume se trouve à l'article 2 de la délibération. Les parcelles à grever portent les N^{os} dp 7642, 7344, 7646 et 7647 et non les N^{os} dp 7642, 7644, 7646 et 7647.
3. Une erreur de plume se trouve à l'article 3 de la délibération. Les parcelles faisant l'objet du projet de loi portent les N^{os} dp 7642, 7344, 7646 et 7647 et non les N^{os} dp 7642, 7644, 7646 et 7647.
4. Les parties du dp qui sont réunies à la sous-parcelle N° 5038A pour former la parcelle N° 7943 font 1435 m² (et non 1307 m²).
5. Le département présidentiel est chargé de préparer le projet de loi y relatif.



François Longchamp

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
DMO, SSCO-SJ, RF,
SSCO-SF 1 ex
SSCO 2 ex



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Service de surveillance
des communes

Annexe à la décision du **10 JUIL. 2014**
Certifiée conforme au texte voté par le Conseil
municipal



VILLE DE
GENÈVE

Législature 2011-2015
Séance du 20 mai 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 24 juin 1961;

vu le tableau de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé établi le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 65 oui et 6 abstentions

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter les parties des parcelles du domaine public N°s 7342, 7644, 7646 et 7647 de la commune de Genève, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d'environ 1307 m², et à réunir cette surface à la parcelle privée propriété de la Ville de Genève N° 5038 pour former la parcelle N° 7943, mêmes commune et section contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à grever les parcelles N°s 7642, 7644, 7646 et 7647 de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Bovy-Lysberg, boulevard du Théâtre, place de Neuve, rue François-Diday, de servitudes d'empiètements en sous-sol, selon le plan de servitudes établi par M. Christian Haller le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au TM N° 28/2013.

Art. 3. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat le dépôt d'un projet de loi auprès du Grand Conseil, approuvant la désaffectation d'environ 1307 m² du domaine public communal situé rues Bovy-Lysberg, François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve et leur réunion à l'actuelle parcelle N° 5038 afin de former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que l'immatriculation des parcelles DP7642, DP7644, DP7646 et DP7647, de Genève/Cité en vue de la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol, en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 et du plan de servitudes du 27 janvier 2014 modifié les 31 janvier et 3 février 2014 annexé.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Service de surveillance
des communes

Annexe à la décision du **10 JUIL. 2014**
Certifiée conforme au texte voté par le Conseil
municipal

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

* * *

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

DOSSIER DE MUTATION No : 28/2013

Commune : GENEVE

Section : Cité

Plan : 31

Immeuble : 5038

ORIGINAL RF

MUTATION PARCELLAIRE

Pièces du dossier :

- | | |
|--|-----|
| 1. Titre | (1) |
| 2. Anciens immeubles | (1) |
| 3. Formation et état descriptif des nouveaux immeubles | (1) |
| 4. Plan | (1) |
| 5. Coupes | (0) |

Dossier technique :

- | | |
|------------------------------------|-----|
| Esquisse manuscrite de terrain | (1) |
| Mesures originales de levé | (0) |
| Calcul complet de point(s) fixe(s) | (0) |
| Calcul complet des levés | (0) |

Acte dressé par :

Maître :

Réf.

Acte accepté le :

Direction de l'aménagement

Emoluments

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N°

Autorisations de construire réservées.

Genève, le

Direction générale de l'agriculture

Décision de la compétence de la commission foncière agricole

Décision du annexée

Emoluments

Genève, le

L'auteur du dossier :

Christian HALLER

INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL
4, rue du Libvre 1227 ACACIAS - GENEVE
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
e-mail : bureau@haller-sa.ch

Dossier n° 47411 / Dap

Etabli le : 12 juillet 2013

Modifié le : 14 août 2013

Modifié le :

Vérfié le :

SEMO

Service de la Mensuration Officielle

Introduction en base de données

effectuée le

Visa accordé sous condition.

Déposé le

FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 28/2013

Page 3

Commune : GENEVE

Section : Cité

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan 31 Immeuble	7943 ✓	5038A+dp7344B+dp7642B+ dp7646B+dp7647B	-1	4512 ✓	
Situation		Neuve			
Adresse		Place de Neuve 3 Boulevard du Théâtre 11			
Bâtiment	1324 ✓	Théâtre ✓		3427	
Bâtiment	1109 ✓	Autre bâtiment < 20 m2. ✓		4 ✓	Anciennement sur dp 7642 Autre bâtiment < 20m2 souterrain n°(1110) de 13m2 ✓
Immeuble	dp 7344	dp7344A			
Situation		Hollande, Neuve			
Immeuble	dp 7642	dp7642A			
Situation		Hollande, Neuve			
Immeuble	dp 7646	dp7646A			
Situation		Hollande, Neuve			


Christian HALLER

 INGÉNIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL
 4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE
 Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
 e-mail : bureau@haller-sa.ch

Signature



FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 28/2013

Page 4

Commune : GENEVE

Section : Cité

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan 31 Immeuble Situation	dp 7647 ✓	5038B+5038C+dp7647A Hollande, Neuve			
					Abornement différé
		Surface totale des nouveaux immeubles		14124	


Christian HALLER

 INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL
 4, rue du Léveillé 1227 ACACIAS - GENEVE
 Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
 e-mail : bureau@haller-es.ch

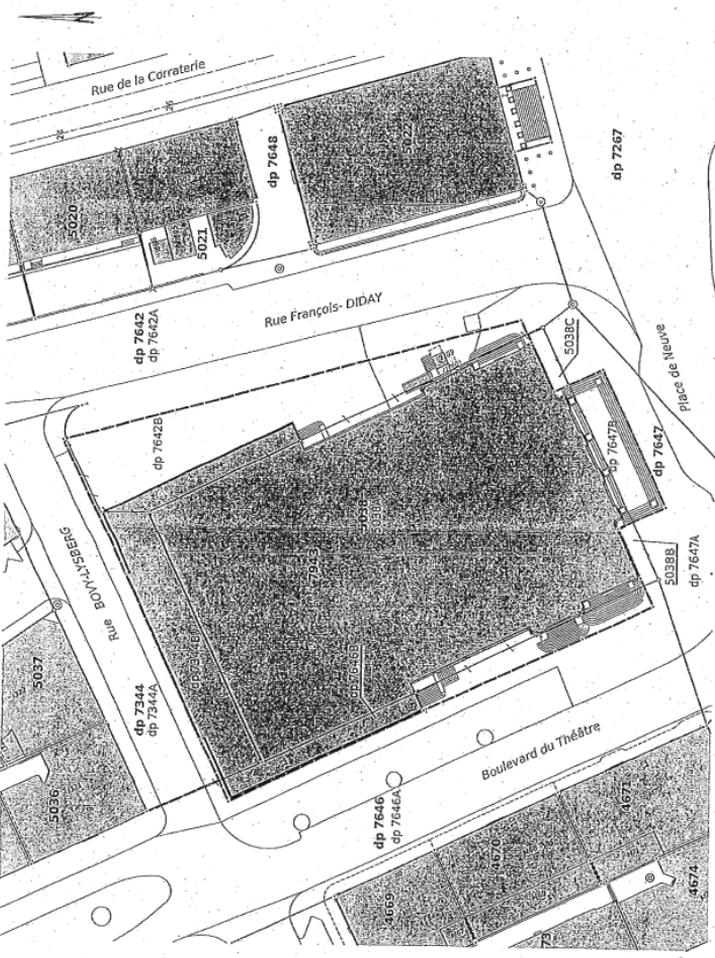
Signature



EXTRAIT DU PLAN DU REGISTRE FONCIER

Etat au 28 Mai 2013

Commune : GENEVE Section : Cité Mutation : 28/2013
 Plan(s) : 31 Agrandissement de l'échelle cadastrale au 1:500
 Immeuble(s) : 5038



Christien HALLER
 Ingénieur des Ponts, des Bâti-ments et des AGG
 4, rue du Rhône 1201 GENEVE
 Tél. 41 22 527 18 49
 Fax 41 22 527 18 48
 E-mail haller@christien.ch
 Dossier No. 41411
 Date 11.05.2013
 11.05.2013
 11.05.2013

Légende: www.cadastre.ch/france
 Echelle : 1:500

IMPFNR000_4994705_74762_74762_FMI_LDV_CARD_F411_DWADU_mv9411_02.png - 20134808

PLAN DE SERVITUDE DES SOUS-SOLS

Etat au : 27 janvier 2014

Commune : GENEVE

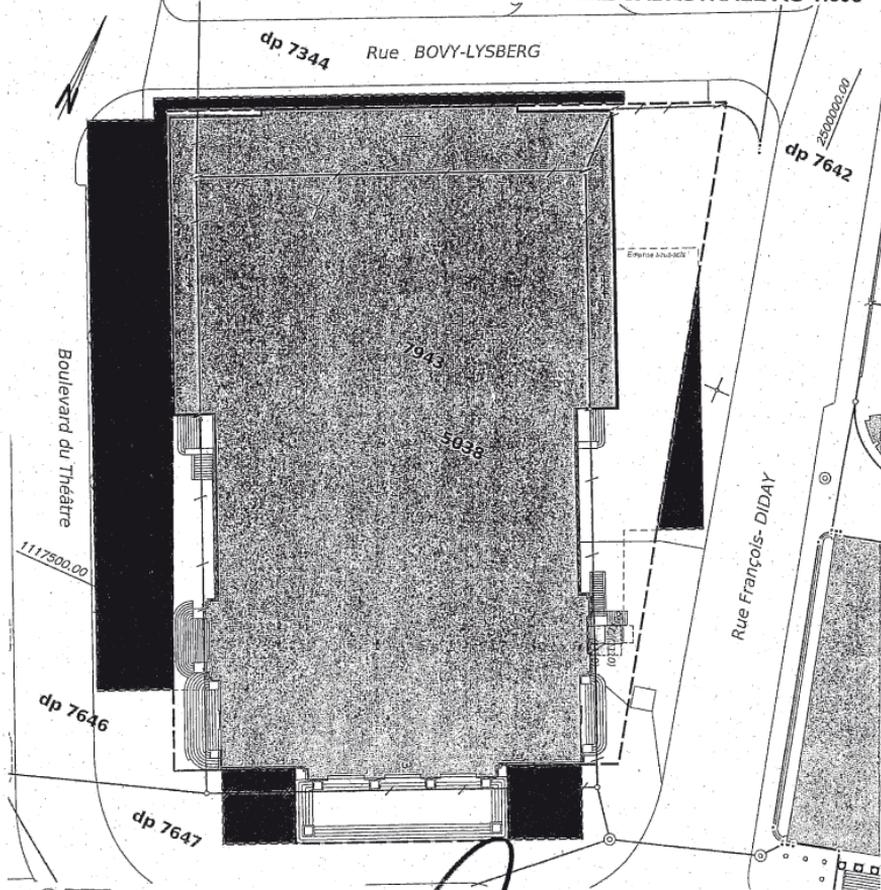
Section : Cité

ORIGINAL RF

Plan(s) : 31

Immeuble(s) : 5038

MODIFICATION DE L'ECHELLE CADASTRALE AU 1:500



A02 Servitude d'empiètement des sous-sols (Surface totale de 865,62)

--- Projet division n°28/2013

--- Emprise sous-sols

Christian HALLER

Ingenieur EPFL-SIA Géomètre officiel AGG
4, rue du Livre 1227 GENEVE-ACACIAS

Tél: 41 22 827 16 40

Fax: 41 22 827 16 49

E-Mail: bureau@haller-sa.ch

Dossier No. 4741.1

Etabli, le 27.01.2014/DaP

Modifié, le 31.01.2014/DaP

Modifié, le 03.02.2014/DaP

NOTAIRE
Dossier établi sous forme numérique

URBANISME
Demande no. :
Voir rapport annexé
Genève, le

ATTENTION
LES ELEMENTS ISSUS DE LA BASE DE DONNEES
CADASTRALES, ONT UN ECART MAXIMAL DE 20 cm

Légende: www.cadastre.ch/legende

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle
PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE
 Projet de loi portant sur la désaffectation de quatre sous-parcelles du domaine public de la Ville de Genève
 Nos dp 7344B, dp 7642B, dp 7646B et dp 7647B et la constitution de servitudes d'empiètement en sous-sol
 sur une partie des parcelles Nos dp 7344, dp 7642, dp 7646 et dp 7647

Projet présenté par le Département présidentiel

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de personnel [30] <small>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation [31] <small>Charge en matériel et véhicule (modèles, fournitures, matériel classique séso spécifique, véhicules, entretien, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <small>(fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entrées, location, assurances, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [33+34] <small>Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] <small>Dédommagements à des collectivités publiques (351) Provision (préciser la nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions à des collectivités ou à des tiers [363] <small>(subvention accordée à des tiers)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+42-43+46] <small>(augmentation de revenus (impôts, émoulements, taxes), subventions reçues, dons, legs, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [44] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT <small>(revenus - charges)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0

Remarques :

Il n'y a pas d'impact financier.

Signature du responsable financier: 
 Date: 10 18 09 2014.